

étudie présentement ces réclamations et a déjà fait certaines recommandations à leur égard. c) Chaque recommandation est basée sur les témoignages présentés par les prétendants et ceux d'autres sources y compris le gouvernement de la Roumanie. En ce qui concerne les divers éléments nécessaires pour établir si, d'après le Règlement, le réclamant a le droit de recevoir une indemnité ou non, les commissaires doivent être satisfaits que les témoignages suffisent pour soutenir une décision par les ministres désignés par le décret portant sur l'admissibilité.

LE COÛT DU PROCÈS DE LA CHAÎNE DE JOURNAUX  
IRVING

Question n° 232—**M. Howie:**

1. Quel est le montant des frais de justice acquittés jusqu'ici dans le cadre de la poursuite intentée contre les intérêts des journaux Irving aux termes de la loi relative aux enquêtes sur les coalitions?

2. A qui ces sommes ont-elles été versées?

**L'hon. Herb Gray (ministre de la Consommation et des Corporations):** 1. \$47,627.50.

2. William L. Hoyt, Hoyt, Mockler, Allen, Dixon et Godin, Fredericton (N.-B.)

LE RÉVÉREND GERVIS BLACK ET RONALD HUCK

Question n° 233—**M. Cossitt:**

1. Le révérend Gervis Black est-il employé du gouvernement et, dans l'affirmative, a) quel poste détient-il, b) quand a-t-il été embauché, c) quel salaire touche-t-il?

2. M. Ronald Huck est-il employé du gouvernement et, dans l'affirmative, a) quel poste détient-il, b) quand a-t-il été embauché, c) quel salaire touche-t-il?

**M. John M. Reid (secrétaire parlementaire du président du Conseil privé):** 1. Oui a) Adjoint spécial au ministre des Transports; b) Le 4 janvier 1973; c) Le traitement et la classification d'agent d'administration 6.

2. Non.

LA COMMISSION DES PRIX ET REVENUS

Question n° 269—**M. Lawrence:**

1. Quels employés auparavant au service de la Commission des prix et revenus sont actuellement au service de l'État et quelles sont leurs fonctions?

2. Combien de membres du personnel, y compris le personnel de soutien, ont été engagés ou congédiés depuis la publication du rapport définitif de la Commission des prix et revenus?

3. Prévoit-on des postes pour le personnel de soutien de la C.P.R. au sein du comité mixte des prix et des salaires projeté?

4. Le gouvernement a-t-il mandaté un haut fonctionnaire auprès des gouvernements des États-Unis et du Royaume-Uni, pour des consultations sur les mesures de contrôle des prix et des salaires employées dans ces pays?

**L'hon. Herb Gray (ministre de la Consommation et des Corporations):** 1. Cent trois anciens employés de la Commission des prix et des revenus sont actuellement au service du gouvernement; 79 d'entre eux sont retournés ou passés à divers ministères ou organismes gouvernementaux avant l'expiration du mandat de la Commission

Questions orales

le 31 août 1972. A leurs postes actuels, ils exercent des fonctions très diverses: tâches de bureau, de secrétariat, d'administration ou d'ordre professionnel. Vingt et un autres anciens employés de la Commission font aujourd'hui partie d'un groupe de travail au ministère de la Consommation et des Corporations. Le groupe est chargé de continuer le travail de planification de la Commission, de terminer la préparation, la traduction et la publication des études de la Commission et de poursuivre les recherches sur le rôle d'une politique des prix et des revenus dans la lutte contre l'inflation.

2. Depuis le 1<sup>er</sup> septembre 1972, trois anciens employés de la Commission ont été détachés du groupe de travail et se sont dirigés vers d'autres services gouvernementaux. Un a démissionné. Un ancien membre du personnel a été embauché.

3. Non.

4. Oui.

QUESTIONS ORALES

LES FINANCES

LE PROGRAMME DE SOINS MÉDICAUX À FRAIS  
PARTAGÉS—LA RÉPONSE DES PROVINCES

**L'hon. Robert L. Stanfield (chef de l'opposition):** Monsieur l'Orateur, j'aimerais poser au ministre de la Santé nationale et du Bien-être social une question qui découle d'une proposition qu'il a faite aux provinces la semaine dernière en vue de limiter, entre autres choses, les risques que court le gouvernement fédéral à l'égard des programmes à frais partagés du domaine de la santé. Le ministre peut-il nous dire s'il y a des provinces qui ont accepté la proposition?

[Français]

**L'hon. Marc Lalonde (ministre de la Santé nationale et du Bien-être social):** Monsieur le président, cette proposition a été faite aux provinces et elle constitue, selon notre avis, une amélioration substantielle par rapport à la proposition qui leur avait été soumise il y a quelque temps. Nous avons convenu avec les provinces de nous réunir à nouveau dans deux mois, environ, pour discuter encore de la formule proposée et, entre-temps, les fonctionnaires fédéraux rencontreront leurs homologues provinciaux pour étudier cette proposition davantage.

[Traduction]

**L'hon. M. Stanfield:** Monsieur l'Orateur, c'est prendre un long chemin pour dire qu'aucune province n'a accepté. Le ministre nous dirait-il exactement en quoi consiste la proposition qu'il a faite: s'agit-il pour les provinces d'accepter la proposition que le ministre leur a soumise la semaine dernière? Si les provinces n'en conviennent pas, s'agit-il de maintenir les arrangements actuels en matière de partage des frais ou encore, pour les provinces, d'accepter la proposition qui leur a été faite et rien d'autre?